

Compte rendu de la réunion du 28 juillet 2014

Présents : 13 conseillers

Absents excusés : ROCHE Carole – PASCAREL Grégory

Date de convocation : 18 juillet 2014

Le compte rendu de la réunion du 20 juin est adopté à l'unanimité.

Tarifs cantine : Le maire rappelle, pour les nouveaux conseillers, l'entente existant entre la commune de Vignols et celle de St Solve au sujet des tarifs cantine. Les 2 communes étant en RPI,, les prix cantine sont les mêmes dans les 2 communes. Le conseil municipal de St Solve a proposé de passer le montant de 2.37 à 2.40 €. Le conseil accepte cette augmentation à partir du 1^{er} septembre.

Droit de préemption urbain renforcé : La préfecture a retourné la délibération prise lors de la dernière réunion au motif que la commune n'avait pas le droit d'exercer un droit de préemption sur des terrains situés en zone N du PLU (terrains situés au dessus du Colombier). Le conseil accepte de retirer ces terrains de la zone de préemption et autorise le maire à reprendre la délibération pour les terrains situés en zone U et UX.

Prolongation de conventions « accueil périscolaire » entre la commune et l'agglomération de Brive.

Le maire fait un exposé sur les conventions passées entre la communauté de communes Juillac Loyre Auvézère et les communes concernant les personnels de l'ALSH mis à disposition gracieusement pour l'année scolaire 2013-2014. L'agglomération de Brive, qui n'a pas compétence sur les ALSH a cependant décidé de proroger cette aide jusqu'au 31 décembre 2014. Une convention doit donc être signée entre la commune et l'agglomération. Le conseil autorise le maire à la signer.

Avenants aux baux emphytéotiques des logements avec Corrèze Habitat.

Corrèze Habitat doit verser une redevance de 1 € par programme d'habitation et remettre à »plat « la durée des baux qui passeraient tous à 57 ans. Le conseil autorise le maire à signer ces avenants et encaisser les redevances.

Redevance d'occupation des sols par France Telecom

France Telecom doit verser à la commune la somme de 1 044,39 € pour 2014. Accord du conseil.

Questions diverses :

-rénovation église : la demande de subvention a été déposée au Conseil Général. Les travaux seront subventionnés à hauteur de 60% + 5% s'ils sont validés par l'Architecte des bâtiments de France. Les travaux se réaliseront en plusieurs tranches.

-Enfouissement des lignes dans le cadre du PAB : Le CG a voté la subvention. Les travaux réalisés par l'entreprise Contant débuteront en novembre.

-Reprise du travail de Michel Lajugie : il reprend le 4 août à temps partiel thérapeutique.

-Agent recruté en péri-scolaire : il s'agit de Virginie Cecon recrutée 8h/semaine

-Travaux voirie : la commission appel d'offres a ouvert les plis pour les « travaux aux Gardes ». 7 dossiers ont été reçus. Ils ont été contrôlés et validés avec M. Farges, directeur de Corrèze Ingénierie. L'entreprise Lascaux, moins-disante a été retenue.

-Edouard Martineaud se pose la question sur les dossiers d'appel d'offres. La commune peut-elle avoir un droit de regard en amont et donner ses choix de critère (garantie de durabilité, etc.....)

-Tour du Limousin : passage le 19 août sur la commune. Gérard Petit est le référent pour la course.

-Entretien de la pelouse du stade : des remarques sur l'entretien de la pelouse ont été faites. Le maire rappelle que les cantonniers ont été occupés sur les routes par des travaux d'enrobés et que le tracteur-tondeuse est très usé. L'achat d'une nouvelle tondeuse coûterait environ 20 000 €.

-Prochaines réunions de la CABB : J. Jacques Sans donne les dates des réunions de septembre :

08 septembre : réunion commission transports

10 sept : réunion des maires

??? : conseil communautaire

-Distribution du guide grande Agglo : les conseillers font remarquer que rien n'a été mentionné pour la commune (école – commerces). Le même constat est fait pour plusieurs autres communes.

-Club des Bowles : l'association demande la possibilité d'occuper la salle polyvalente les mardis soirs pour des démonstrations.

-Location logement au-dessus de la bibliothèque : il a été loué par David Darlavoix et sa famille.